



À conserver

MARS 2002

VOLUME 7, NUMÉRO 3

NUMÉRO SPÉCIAL

Un mot du président

Une nouvelle année débute et, comme vous, j'ai pris mes résolutions de l'année. Nous devons tenir nos résolutions de part et d'autre. Il y en a que nous laisserons tomber après quelques semaines, mais il y en a une que nous devons obligatoirement conserver : comme physiothérapeute, **je vais lire mon *Physio-info* et mon *Physio-Québec*; comme président, je vais vous donner toute l'information nécessaire et pertinente sur les dossiers de l'Ordre.**



Monsieur Paul Castonguay

PHT, M.S.C., Fellow of the Canadian Academy of Manipulative Therapy, président, directeur général

Intégration des TRP

M^e Samson nous informait à la fin de janvier 2002 de la décision de l'Office de soumettre le projet d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre au ministre de la Justice, Monsieur Paul Bégin.

Les provisions de l'article 27.2 du *Code des professions* permettent au gouvernement, par décret, d'intégrer un groupe de personnes à un ordre professionnel existant en vue de la protection du public.

Le projet d'intégration sera analysé par le ministre et publié pour une période de 60 jours dans la *Gazette officielle du Québec*. À l'expiration de cette période, le projet sera considéré par le gouvernement. Suite à son adoption, le décret d'intégration est publié dans la *Gazette officielle du Québec* et entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication ou à une date ultérieure qu'indique le décret.

La troisième intégration, la nôtre...

Après l'intégration des psychoéducateurs à l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (20 septembre 2000) et l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (30 novembre 2001), l'année 2002 sera l'année de l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique (TRP) à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec (OPPQ).

Comme vous savez, l'intégration des TRP à l'OPPQ est à l'ordre du jour depuis des années. L'intégration de deux groupes de professionnels n'est pas un phénomène nouveau pour le gouvernement. Pour celui-ci, nous représentons le troisième dossier d'intégration depuis juin 1998. Les deux dossiers d'intégration précités ont suivi sensiblement le même cheminement temporel avec des actions similaires, en terme de demande à l'Office, de la part des différents intervenants. Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) qui représente 272 000 professionnels, a été interpellé dans chacun des dossiers. Pour chacune des intégrations, un comité ad hoc formé de représentants de différents ordres a été chargé d'étudier les enjeux professionnels. La démarche utilisée par le CIQ a été cohérente d'un groupe à l'autre. En ce qui nous concerne, le CIQ a fait des recommandations favorables au ministère de la Justice par l'intermédiaire de l'Office des professions pour l'intégration des TRP à l'OPPQ.

Les dates importantes

Notre dossier d'intégration a suivi une longue évolution naturelle et, à l'aube de cette intégration, il est utile de revoir l'historique de ce dossier pour tous les membres et surtout pour les nouveaux diplômés. Les discussions entre les deux groupes ont existé depuis le début des années 1970 suite à la création du premier programme collégial en 1969. En 1973, les physiothérapeutes ont été reconnus par le *Code des professions* alors que la demande de constitution en ordre professionnel de la part des TRP est venu vers la fin des années 1980. Notre sujet porte sur l'intégration des TRP, donc nous limiterons notre historique à compter de la demande de constitution en ordre professionnel de la part des TRP.

1987

En décembre 1987, la Société québécoise des thérapeutes en réadaptation physique (SQTRP) a formulé une demande de constitution en ordre professionnel à l'Office des professions du Québec. À ce moment, l'Office n'a pas jugé opportun de créer un nouvel ordre professionnel pour les TRP.

1989-1992

De 1989 à 1992, l'OPPQ et la SQTRP évaluent principalement un modèle d'intégration impliquant une formation continue supplémentaire qui aurait permis aux TRP d'être membres réguliers de l'Ordre, à titre de physiothérapeutes.

En 1990, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) propose une démarche avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS) afin de mettre à jour les données sur la fonction de travail des TRP et des physiothérapeutes.

En 1991, la SQTRP et l'OPPQ font des recommandations communes au Conseil des collèges quant à l'enseignement collégial, sa mise à jour et sur l'implantation de nouveaux programmes. Les parties notent l'absence d'une définition claire des tâches et des responsabilités de chacun des groupes.

1993-1994

La SQTRP propose, dans un mémoire à l'Office des professions du Québec, au MESS et au MSSS, une intégration à l'OPPQ basée sur un modèle à deux niveaux de responsabilité. L'Office accueille favorablement cette proposition et débute des travaux de consultation sur un modèle de niveaux de responsabilité pour les TRP.

La même année, le ministère de l'Éducation entreprend la révision du programme d'enseignement de techniques de réadaptation physique. La dernière révision du programme datait de 1977.

1995-1996

En 1995, l'Office des professions du Québec a produit un modèle de niveaux de responsabilité, suite à la consultation d'un groupe d'experts représentant le Collège des médecins, le ministère de l'Éducation, la SQTRP et l'OPPQ. Le CIQ, représentant plus de 272 000 membres, était favorable à la description des niveaux de responsabilité et reconnaissait l'importance d'intégrer les deux groupes dans le même ordre pour limiter toute confusion possible dans ce secteur de pratique.

En décembre 1995, l'Office émet un avis au gouvernement dans lequel il recommande que les TRP soient reconnus par le *Code des professions* par leur intégration à l'OPPQ et ce, sur la base des niveaux de responsabilité. Dès ce moment, l'OPPQ s'est dit en accord pour une intégration basée sur ce modèle.

Il faut absolument retenir que le modèle de niveaux de responsabilité a été accepté par le gouvernement au point où il a été approuvé par le ministère de l'Éducation du Québec. Celui-ci s'en est inspiré grandement afin d'établir les standards applicables aux compétences énoncées dans le programme collégial de techniques de réadaptation.

Depuis 1997, les TRP reçoivent une formation collégiale basée sur ce modèle, et n'oublions pas que les cinq collèges qui offrent cette formation ont participé à la révision du programme initiée par le ministère de l'Éducation en 1994.

1997-2000

En 1997, le dossier a cheminé entre les différents intervenants.

En 1998, l'adoption du projet de loi 406, a permis une nouvelle option pour les thérapeutes en réadaptation physique et les physiothérapeutes; l'intégration d'un groupe de personnes (les TRP), à un ordre à titre réservé existant (l'OPPQ), devenait légalement possible.

2001

En 2001, l'ensemble des échanges a donné naissance au projet de décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec, basé sur un modèle de niveaux de responsabilité établi depuis plusieurs années et correspondant à l'enseignement collégial actuel.

Nous devons retenir que la demande des TRP n'a jamais été à l'effet d'avoir un droit exclusif d'exercer leurs activités professionnelles mais plutôt d'avoir la réserve des titres associés à leur pratique, en étant reconnus dans un ordre professionnel.

La position de l'OPPQ

Du côté de l'Ordre, nous continuerons d'être proactifs dans ce dossier car nous croyons que le décret d'intégration permettra des gains importants pour les deux groupes interpellés, mais surtout pour le système professionnel dont le but ultime est la protection du public.

Pour cette raison, j'apporte certains éléments qui militent en faveur de cette intégration.

- D'entrée de jeu, n'oublions pas que le projet de décret d'intégration prévoit que les TRP auront six administrateurs siégeant sur le Bureau. Le nouvel ordre comptera aussi quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Les TRP participeront autant que les physiothérapeutes aux orientations de la physiothérapie au Québec.
- En période de pénurie de main-d'œuvre et de restrictions budgétaires, l'intention de l'Office et de l'OPPQ est d'offrir des soins de physiothérapie de qualité à la population du Québec et d'utiliser le professionnel adéquat au bon endroit. Il n'est pas ques-

tion de réduire l'accessibilité des soins de qualité, déjà présente dans notre système de santé et de profiter de l'intégration des TRP à l'OPPQ pour remplacer un TRP par un physiothérapeute ou l'inverse, sur une base subjective.

- La pratique clinique des TRP s'enrichira d'un cadre de référence équivalent d'un milieu à l'autre. Les physiothérapeutes s'adapteront à cette réalité facilement car elle est déjà pratique courante dans plusieurs milieux privés ou publics.
- Du point de vue de l'Ordre, nous croyons que l'intégration des TRP et une compréhension adéquate des niveaux de responsabilité faciliteront l'engagement de plus de TRP dans les milieux cliniques.
- L'intégration des TRP à l'Ordre leur donnera une reconnaissance officielle dans le système professionnel québécois. Ils pourront, dans le cadre des travaux de l'Alliance, penser à une mobilité canadienne. Ils pourront participer au rayonnement national et international de la physiothérapie québécoise.

L'après intégration...

Dans les mois qui suivront l'intégration, il y aura une adaptation de la part de tous les professionnels. Les administrateurs physiothérapeutes et les administrateurs thérapeutes en réadaptation physique seront là pour s'assurer de l'application adéquate du décret d'intégration.

Épilogue

La revue des travaux et des actions entreprises depuis 1987 montre l'intérêt constant de part et d'autre pour une intégration des TRP à l'OPPQ. Le gouvernement, avec le projet de loi 406, nous a donné le véhicule pour sa réalisation.

Une collaboration soutenue sera indispensable pour tous et cela, dans le respect de la mission des ordres professionnels consistant en la protection de public.

Conclusion

La revue historique de ce dossier démontre l'intérêt de tous les professionnels dans cette intégration. L'aboutissement de ce dossier marquera de façon importante la place de choix qu'occupe la physiothérapie et ses professionnels dans le monde de la santé au Québec. Nous pourrions mettre nos efforts, tous ensemble, dans le but de la protection du public qui restera la mission première du nouvel ordre.

L'Année de la lombalgie

Pour le mois de la physiothérapie, du 20 avril au 20 mai 2002, nous porterons le thème des maux de dos sur la place publique, les types d'évaluations et de traitements que seuls les physiothérapeutes apportent avec leurs connaissances scientifiques.

Les travaux préparatoires pour le colloque de septembre 2002 à Québec vont bon train. Nos conférenciers sont confirmés et le programme préliminaire vous parviendra sous peu. Inscrivez-vous en grand nombre, la lombalgie concerne tous les physiothérapeutes.

Je vous rappelle que nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos questions et n'oubliez pas la chronique courrier du lecteur du *Physio-Québec*. Ce véhicule informatif vous appartient.

Je souhaite à tous une très bonne année 2002 et principalement de la santé.

Paul Castonguay

Paul Castonguay, pht, FCAMT

La responsabilité professionnelle à l'égard des clients étrangers... suite

Vous trouverez, ci-joint, l'exemple du formulaire type à faire signer à vos clients étrangers (versions française et anglaise). Référence, dernier *Physio-Info*, p. 2.

Formation continue Cours annulé

FC 471 Pathologies discales : Évaluation et approche de traitement • Les 22, 23 et 24 mars 2002 . Le cours sera offert de nouveau dans le prochain programme de formation continue 2002-2003.

Changement de dates FC 458

La première fin de semaine annoncée, les 19, 20 et 21 avril 2002, du cours de V2 (FC 458), donné à Montréal par Diane Racette, sera remplacée par les 12, 13 et 14 avril 2002. La seconde partie demeure aux mêmes dates, soit les 10, 11 et 12 mai 2002.

Banque d'emplois et de physiothérapeutes disponibles à l'emploi

Compte tenu que ces services n'offrent pas le rendement escompté et qu'ils nécessitent une gestion quotidienne pour le moins exigeante de mise à jour, pour l'un et l'autre des deux dossiers, il a été décidé de mettre fin à ces services. Par ailleurs, il vous est possible de contacter les Universités de Montréal, McGill et Laval, lesquelles disposent de services de placement pour les finissants. L'Ordre vous remercie de votre compréhension.

PHYSIO-INFO**Rédaction et production**

Coordination des communications
Odette Trépanier, M.A.
Danielle Huet, C.F.E., B.A.

Conception graphique

Agence Médiapresse inc.

Impression

Imprimerie Maska Inc.

Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec

7101, rue Jean-Talon Est,
bureau 1120
Anjou (Québec)
H1M 3N7

(514) 351-2770 ou 1-800-361-2001
Télécopieur : (514) 351-2658
Courriel : physio@oppq.qc.ca
Site Web : www.oppq.qc.ca

Personnel permanent

Paul Castonguay
Président
• poste 227

Louise Bleau
Secrétaire de l'Ordre
• poste 236

Andrée Lachaine
Secrétaire de direction
• poste 222

Louise-Marie Dion
Syndic
• poste 228

Andrée Lepage
Secrétaire du syndic, et de la secrétaire de l'Ordre
• poste 243

Éric Bourdeau
Coordonnateur de l'inspection professionnelle
• poste 230

Louise Lajoie
Secrétaire de l'inspection professionnelle
• poste 225

Hélène Saint-Amand
Coordonnatrice des affaires professionnelles
• poste 229

Gaétan Coulombe
Coordonnateur de la formation
• poste 242

Sylvie Bérard
Secrétaire des affaires professionnelles
• poste 238

Odette Trépanier
Coordonnatrice des communications
• poste 226

Danielle Huet
Secrétaire des communications
• poste 223

Dominique Serre
Coordonnatrice des services administratifs
• poste 224

Lyne L'Archevêque
Commis de bureau
• poste 231

Nathalie Des-Rosiers
Commis à l'accueil
• poste 221

Heures de bureau:

Horaire régulier
Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30 sans interruption

Physio-Info (version anglaise)

Les personnes qui n'ont pas reçu la version anglaise de la présente édition du *Physio-Info* et qui désirent l'obtenir sont priées de communiquer avec M^{me} Danielle Huet, secrétaire des communications, par téléphone, au (514) 351-2770 ou au 1 800 361-2001, poste 223 ou par courriel : dhuet@oppq.qc.ca

Petites annonces du Physio-Info

Services offerts aux physiothérapeutes et annonceurs



Le Centre hospitalier de Rivière-du-Loup, est un établissement à vocation régionale pour toute la région du KRTB desservant 90 000 personnes en santé physique, en santé mentale et en réadaptation fonctionnelle intensive et qui a d'importantes activités en ambulatoire. Il est issu de la fusion du **Centre hospitalier régional du Grand-Portage** qui compte 140 lits de soins et services généraux, spécialisés et de réadaptation et des **CHSLD de Rivière-du-Loup**, centre d'hébergement de plus de 260 places en institution et en ressources intermédiaires. L'établissement compte plus de 1000 employés, 75 médecins et collabore aussi à la formation de futurs professionnels de la santé. Il est fortement préoccupé par la qualité des soins et services dispensés à la clientèle et par la qualité de vie personnelle et professionnelle des personnes qui y œuvrent.

Recherche un(e) (1) PHYSIOTHÉRAPEUTE

1 an à temps complet (possibilité de prolongation)

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS :

Sous l'autorité du chef de service de physiothérapie, vous assumerez la responsabilité du traitement de physiothérapie et de son évolution et vous participerez à la réadaptation fonctionnelle du bénéficiaire, après diagnostic médical, à l'élaboration duquel elle participe sur référence médicale et ce, à l'aide de moyens physiques appropriés, le tout en conformité avec les exigences médicales et les standards établis.

EXIGENCES DU POSTE :

- Baccalauréat en Science de la Santé, option physiothérapie ;
- Être membre de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec ;
- Expérience souhaitable dans un milieu hospitalier ;
- Facilité à travailler en équipe, souci de professionnalisme, tact et diplomatie, sens des responsabilités, autonomie et initiative.

Pour les deux postes pré-cités, les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae le plus tôt possible à l'intention de :

Centre hospitalier de Rivière-du-Loup
Direction des ressources humaines
75, rue St-Henri, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2A4
Télécopieur : (418) 868-1890
Courriel : francoise_lebel@ssss.gouv.qc.ca

Le CLSC Rivières & Marées est à la recherche d'un(e) physiothérapeute pour combler un poste à temps complet.

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS :

La candidate ou le candidat retenu aura à intervenir principalement auprès de personnes en perte d'autonomie dans leur milieu de vie et auprès de leur entourage.

Les interventions se réaliseront à l'intérieur du programme de maintien à domicile du CLSC en partie dans le cadre des services à domicile et en partie au sein de l'équipe d'un service externe gériatrique ambulatoire en voie d'implantation.

EXIGENCES DU POSTE :

- Détenir un diplôme en physiothérapie et être membre de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec ;
- Être en mesure d'intervenir dans une approche de préservation de l'autonomie ;
- Avoir une facilité de communication ;
- Avoir développé des habiletés de travail en équipe multidisciplinaire ;
- Être en mesure de travailler en partenariat avec une équipe de thérapeutes en réadaptation physique expérimenté(e)s ;
- Être capable d'initiative et posséder un bon jugement ;
- Posséder une expérience d'au moins deux ans auprès d'une clientèle gériatrique.

SALAIRE : Selon les dispositions de la convention collective des physiothérapeutes.

Nous favorisons l'équité en matière d'emploi.

N.B. : Seules les candidatures retenues pour une entrevue recevront un accusé réception.

- 20 mots et moins : 30\$ plus taxes
- 20 à 25 mots : 40\$ plus taxes
- 25 à 35 mots : 50\$ plus taxes
- 35 à 50 mots : 100\$ plus taxes
- 50 mots et plus : 100\$ et 1,50\$ par mot additionnel plus taxes

Votre prochain Physio-Info

Date de tombée pour la publicité : 10 avril 2002
Réception chez les membres : 14 juin 2002

Autres**Clinique de physiothérapie Notre-Dame à Repentigny**

Recherche un(e) physiothérapeute à temps complet, permanent, jour et soir, afin de compléter son équipe. Un intérêt pour la thérapie manuelle serait un atout. Formation continue favorisée, horaires et conditions salariales avantageux. Faire parvenir votre c.v. par télécopieur à l'attention de Terry Norcia au (450) 581-7187. Pour renseignements, (450) 581-2398.

Clinique privée à Belœil

Recherche physiothérapeute à temps plein ou partiel, poste permanent, intérêt en orthopédie/thérapie manuelle. Formation continue favorisée. Communiquer avec Jacques Mongeau au (450) 446-7616 ou télécopier votre c.v. au (450) 446-2967.

Clinique de physiothérapie Val-d'Or

Recherche physiothérapeute à temps plein. Clientèle orthopédique et sportive. Équipe jeune et dynamique. Favorisons formation continue. Intérêt en thérapie manuelle. Contactez Karine Roberge au (819) 825-6521.

Clinique de physiothérapie d'Arvida

Recherche un(e) physiothérapeute à temps complet en clinique privée. Cliniques bien établies avec avantages intéressants : salaire supérieur au milieu hospitalier, possibilité de partenariat, heures garanties, assurance groupe, formation payée, équipe dynamique, etc. Pour informations : Clinique physiothérapie de Jonquière (André Girard, pht) : (418) 542-9994 et Clinique physiothérapie d'Arvida (Michel Rivest, pht) : (418) 548-1617.

Clinique de physiothérapie Excellence

Située au Centre-ville, recherche physiothérapeute à temps partiel pour se joindre à notre équipe dynamique. Appelez ou télécopiez c.v. au (514) 843-7426.

Équipement à vendre

Appareil à rééducation périnéale et biofeedback Incare PRS 8900 avec chariot et imprimante. Tél. : (819) 565-2321.

* Toute clinique désireuse de faire partie de notre banque médias, pour tournage ou entrevue, peut communiquer avec M^{me} Odette Trépanier, coordinatrice aux communications, par téléphone au poste 226, par courriel à : otrepianier@oppq.qc.ca

